

VOUS AIMERIEZ BIEN QU'ON VOUS ENGAGE POUR DE BON ET PAS POUR TROIS MOIS ? ÇA Y EST, CES SIX FILLES ONT UN VRAI CONTRAT. ELLES VOUS DONNENT LEUR MÉTHODE, IL N'Y A PLUS QU'À COPIER.

Par Christelle Bittner

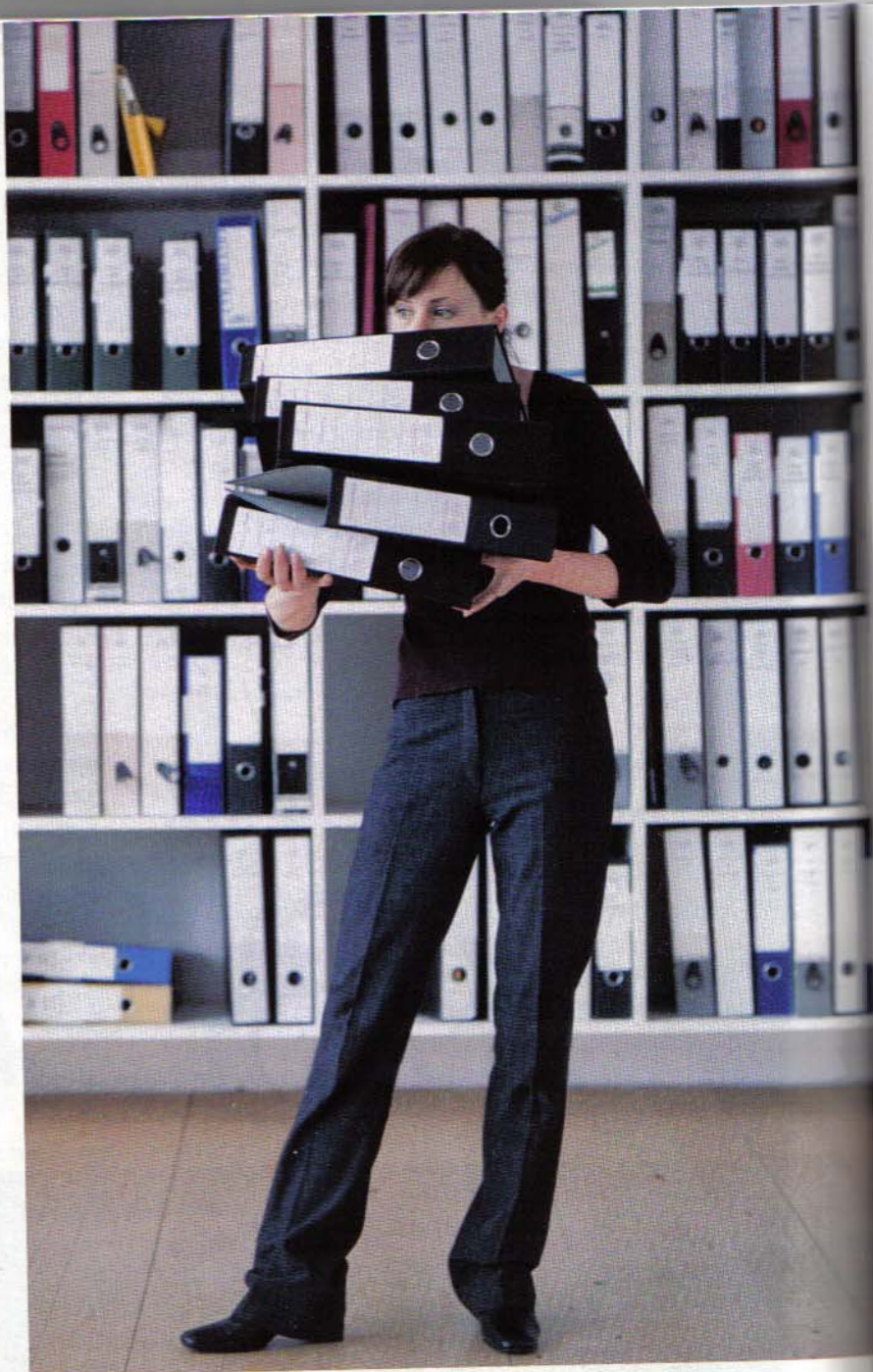
Comment je me suis fait embaucher

Cette boîte, vous l'adorez, mais ils commencent à abuser. Deux stages et trois CDD plus tard, on ne vous parle toujours pas d'avenir au-delà des six prochains mois. Là, on vous propose de repartir pour un tour (à durée déterminée, le tour !), et vous commencez à croire que le CDI n'est qu'un vague fantasme collectif. Bien que difficile, la mission n'est pas impossible. Un quart des intérimaires et un tiers des salariés en CDD en mars 2001 ont obtenu un CDI un an plus tard. Il suffit de se munir des bonnes armes et de ne pas capituler. Six filles en CDI vous livrent leurs techniques.

ÉMILIE, 25 ans :

**« J'ai assuré en période de crise. »
Directrice des ressources humaines, elle a été embauchée au bout de six mois**

« J'ai trouvé un poste d'assistante en ressources humaines, en CDD pour six mois. Je devais me former au contact de la DRH. Problème : au bout de deux jours, elle est tombée malade et n'est jamais revenue. Elle était en fin de carrière et avait calculé son coup sans juger bon de me prévenir. Je n'avais pas tous les diplômes en poche, j'avais peur de ne pas être à la hauteur. Mais, une fois à cette place, pas ques-



tion de faire marche arrière. Propulsée DRH, je me suis débrouillée. J'ai galéré, le nez dans les bouquins pour masquer mes lacunes. Je faisais absolument tout, avec un rythme de 50 heures par semaine et pour un salaire loin d'être mirobolant. Ma règle, c'était "ne pas vouloir plus que ce que l'on vaut". À force de volonté, j'ai réussi. Mon CDD est devenu un CDI. Cette expérience m'a valorisée sur le marché du travail et m'a permis de changer d'entreprise au bout de deux ans. »

L'avis du conseiller RH. Émilie a relevé le défi avec confiance et humilité. En prenant le poste laissé à l'abandon, elle a soulagé l'entreprise et saisi une opportunité. Consciente de la différence entre le niveau de compétence attendu et le sien, elle s'est boostée pour assurer. Au départ, mieux vaut ne pas placer la barre du salaire trop haut. Lorsque vous obtenez des résultats, négociez un changement de statut et/ou une augmentation.

Cosmo +. Un imprévu ? On inspire profondément, on garde le sourire et on joue la pro. Savoir qu'on peut compter sur vous est une clause non négociable.

CLOTHILDE, 26 ans :

« Ma chef a été ma locomotive. »

Assistante en communication, elle a été embauchée au bout de trois mois de stage et huit mois à un autre poste

« Pour mon stage de fin d'études, j'organisais des événements dans un grand magasin. C'était passionnant. J'ai montré que je n'étais pas empotée. J'ai monté des dossiers de A à Z. La directrice de la communication n'a pas cessé de me complimenter. Elle était assez directive, je la jouais diplomate. Je préférais poser des questions plutôt que de faire des erreurs qu'elle aurait à rattraper ensuite. Quand je suis partie, nous sommes restées en contact. Elle a eu vent d'un poste d'assistante dans un autre magasin. Elle m'a recommandée chaudement et j'ai été prise en CDD. Le travail y était moins intéressant. Je m'ennuyais. Un poste s'est libéré dans le magasin de mon ancienne chef. Elle m'a appelée tout de suite. Son directeur voulait nommer quelqu'un en interne. Elle s'est battue pour travailler avec moi. C'est désormais chose faite. Je suis son assistante, en CDI qui plus est. »

L'avis du conseiller RH. Clothilde a su entretenir son réseau. Mettez sur ceux qui vous connaissent bien et qui ont su apprécier vos compétences. Sans les harceler, restez visible auprès de vos anciens collègues. Et, une fois que vous avez un pied dans l'entreprise, acceptez de faire des petits détours par d'autres services. À condition de ne pas perdre de vue votre objectif !

Cosmo +. Sans aligner les courbettes, mieux vaut bien s'entendre avec son supérieur hiérarchique immédiat. Dans les grands groupes, vous aurez peu de chances de rencontrer le DRH en face à face. Les infos sur votre travail passent par tous les collaborateurs proches, du chef à la secrétaire. Ils sont vos meilleurs tremplins.

AURÉLIE, 30 ans :

« C'était le job de ma vie. »

Responsable de production dans un théâtre, elle a été embauchée au bout de dix mois

« Je suis arrivée dans ce théâtre pour gérer des événements occasionnels. Je pensais y rester trois mois. Parisienne forcenée, ce théâtre de province (à Grenoble) m'angoissait : je vivais la chose comme une punition. Mais je me suis attachée à la ville, au travail, à l'équipe. Ça m'a passionnée, au point que je me suis dit "il y a une place pour moi ici". Signe du destin, au même moment, l'équipe envisageait de créer un poste. Sans le vouloir, je me suis imposée comme nécessaire. La suite n'a pas été facile. Ils laissaient traîner l'affaire. Ils avaient besoin de moi, alors j'ai pris les devants. Je suis allée trois fois à la direction et leur ai dit que je ne pouvais pas rester dans l'expectative. Je suis arrivée à mes fins. »

L'avis du conseiller RH. Les lois du monde du travail peuvent être semblables à celles du jeu amoureux. Parfois on va à un dîner de célibataires en traînant les pieds et on tombe sur l'homme de sa vie. On se fait souvent de fausses idées sur une entreprise, une profession. Ne refusez aucune proposition et jugez par vous-même.

Cosmo +. Difficile de cultiver le coup de foudre : par essence, il ne se calcule pas. Reste qu'au boulot, comme en amour, inutile de chercher à se caser désespérément, au risque d'obtenir le résultat contraire. À l'inverse, au poste qui vous plaît, vous rayonnerez au point de faire succomber tous vos collaborateurs.

CAROLINE, 24 ans :

« J'ai occupé le terrain. »

Journaliste dans un magazine télé, elle a été embauchée au bout d'un an

« À la fin de mes études, j'ai envoyé 120 candidatures à tous les postes possibles dans le journalisme. Le magazine m'a proposé un stage. Bardée de diplômes, je n'avais aucunement l'intention de me brader une fois de plus. J'ai été très ferme là-dessus. Dès ce moment-là, un autre rapport s'est instauré. J'ai été prise en CDD, à un salaire très bas, mais, au moins, j'avais une vraie qualification. Mon contrat a été renouvelé pour deux mois, puis pour dix. J'occupais un poste fantôme où les stagiaires se succédaient. J'ai abattu beaucoup de travail, proposé des choses en plus. Ils se sont rendu compte qu'il y avait matière à créer un vrai poste rémunéré. À mi-temps, je venais beaucoup plus que prévu. J'ai occupé le terrain, fait de l'esbroufe : une vraie ventouse. Mon objectif était simple : montrer que tout se passe bien mieux quand je suis là. Mission réussie, je vais bientôt signer mon CDI. »

L'avis d'un conseiller RH. La fermeté de Caroline a assurément payé. Refuser le statut de stagiaire la pose comme une personne qui a foi en ses capacités. Ensuite, un CDD se gère aussi sérieusement que si c'était un CDI avec période d'essai : on teste et on est testé. Elle a fait preuve

d'un zèle habile. Elle n'est pas restée collée à ses horaires et son statut précaire et a su prendre des initiatives.

Cosmo +. Tout est une question de finesse et de tactique. Réceptionnez le fax que tout le monde attendait, aidez des collègues surchargés, déposez vos idées sur le bureau du chef. Bref, surgissez de derrière votre bureau au moment opportun et vous deviendrez vite indispensable.

VANESSA, 29 ans :

« J'ai cultivé une bonne ambiance. »

Vendeuse, elle a été embauchée au bout de deux missions de quatre mois et d'un peu de patience

« Je suis arrivée au magasin pour un remplacement en intérim, mais j'en avais assez des missions temporaires. Je voulais dénicher un job où j'aurais envie de rester et où ils voudraient de moi. L'équipe et l'ambiance m'ont tout de suite plu. C'était une petite structure. Un soir, une vendeuse a organisé un apéritif pour son anniversaire. Comme je n'étais là que depuis deux jours, je partais discrètement quand toute l'équipe m'a rattrapée. J'ai fait la fête avec eux. Quelques verres et cacahuètes, ça détend l'atmosphère et encourage à la discussion. Le lendemain, plusieurs vendeuses m'ont proposé de déjeuner avec elles. Le reste de mon intérim, j'étais vraiment intégrée. Quand mon remplacement a pris fin, j'ai organisé un pot de départ. J'ai dû laisser une bonne impression, car on m'a rappelée quelques mois après pour un autre remplacement, puis le magasin s'est agrandi et l'on m'a fait une petite place. »

L'avis du conseiller RH. L'intégration, c'est le maître mot. Ne vous sentez pas en transit à votre poste. Soyez présente à chaque instant. Vous intéressez à vos collègues les encouragera à s'intéresser à vous.

CINO RÈGLES INDISPENSABLES

1 → Cartes sur table : dévoilez vos intentions dès l'entretien. Si on sait que vous avez envie de rester, on vous prêtera davantage attention.

2 → Les 2/3-1/3 : aux 2/3 de votre contrat, faites un bilan avec votre supérieur hiérarchique. Manifestez clairement votre intérêt. Et laissez-lui du temps pour mesurer à quel point vous êtes quelqu'un d'exceptionnel.

3 → Ne vous sentez pas de passage : être en stage ou en CDD, ce n'est pas forcément être le reliquat de l'entreprise. Oui, on a le droit de déjeuner avec des CDI à la cantine, oui !

4 → Valorisez votre avance : les autres postulent en partant de rien. Vous, vous avez un pied dans l'entreprise et l'avantage du terrain.

5 → Soyez aux aguets : ayez une oreille qui traîne et un œil sur l'intranet pour ne rater aucune occasion de dégainer votre CV.

Cosmo +. Sans devenir le GO de la boîte, vous pouvez nouer des liens avec vos collègues qui dépassent les seules formules de politesse. L'entreprise, c'est un peu comme l'école. Savoir réciter ses leçons, oui, mais se faire bien voir à la récré, ça compte aussi !

ESTELLE, 32 ans :

« Le réalisme de la trentenaire. »

Hôtesse à Air France, elle a été embauchée au bout de deux ans et d'une sérieuse prise de conscience

« À 28 ans, j'ai eu envie de changer de vie. J'étais dans la restauration, j'ai continué dans un métier de service : hôtesse de l'air. J'ai raté le concours Air France et suis entrée à AOM. J'avais des contrats de deux à cinq mois, puis des périodes de pause forcées. Dure, la précarité, d'autant qu'il fallait résister à la pression des contrôles systématiques. Ma maturité m'a permis d'éviter les conflits. Dès que j'abordais la question du CDI, on me disait d'être patiente. Des collègues m'ont ouvert les yeux : après 30 ans, je serais trop vieille pour être titularisée. J'aimais l'ambiance "petite boîte" d'AOM et sa clientèle, mais j'ai pris peur. J'avais toujours été patachon, mais, les 30 ans approchant, j'ai eu envie de me caser au chaud. J'ai repassé le concours Air France et j'ai eu mon CDI. Quand j'ai donné ma démission, mon instructeur a été si convaincant sur l'avenir florissant d'AOM que j'ai eu des regrets. Peu après, la compagnie fermait ses portes. »

L'avis du conseiller RH. Avoir un œil sur la santé du marché et savoir qui pratique quoi est essentiel. Les contrats courts sont assurément une bonne façon de démarrer, quand on est jeune. Si vous les enchaînez ensuite, soit c'est un choix de vie assumé, soit vous jouez un jeu dangereux. Les « sauts de puce » (d'un CDD à l'autre) sont rarement prisés par les DRH. À 30 ans, on s'attend à ce que vous ayez trouvé votre voie.

Cosmo +. Papillonner, c'est une chose, mais un jour il faut se poser. Si vous tenez effectivement à garder des collègues de travail plus de trois mois, offrez-vous un brainstorming carrière et ciblez le secteur qui fera enfin votre bonheur. ● Merci à Valentine Chapus, conseil en gestion de carrière : <http://www.chapusconseil.com>, et à Pierre Blanc-Sahnoun, coach en entreprise : <http://www.pbsh-coach.com/>.

BON À SAVOIR

→ Les CDD conclus pour exécuter une tâche précise ont une durée maximale de 18 mois, renouvellement compris (sauf cas particuliers où elle est de 24 mois).

→ S'il veut vous reprendre au même poste, l'employeur est obligé de respecter un délai de carence (un tiers de la durée du contrat précédent).

→ En cas d'abus, il est possible d'obtenir la requalification de votre CDD en CDI auprès du tribunal des prud'hommes.

→ En aucun cas un CDD ne peut être rompu avant échéance par l'entreprise. Il peut l'être par le salarié s'il justifie d'une embauche à durée indéterminée dans une autre entreprise.